

Commune nouvelle PERCHE EN NOCÉ
Secteur DANCÉ

RÉVISION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT



**Extension du secteur collectif sur les habitations
situées vers Le Pré Vignon, L'Orient,
La Vassonnerie, La Gare**

MEMOIRE EXPLICATIF

Coordonnées du maître d'ouvrage

Commune de Perche en Nocé

11 rue de Courboyer

61340 Perche-en-Nocé

Tel : 02 33 73 41 18

Courriel : mairie@percheennoce.fr

Présentation générale

La « commune historique » de Dancé envisageait depuis plusieurs années d'étudier la faisabilité d'une **extension du zonage collectif** sur le secteur bâti de la commune vers Le Pré Vignon, L'Orient, La Vassonnerie, La Gare.

Depuis le 1^{er} janvier dernier Dancé a fusionné avec 5 autres communes pour créer « Perche en Nocé » et la nouvelle collectivité locale a repris les orientations de l'ancienne municipalité.

En effet, en 1996, lors de l'élaboration du zonage d'assainissement initial porté par la communauté de commune perche Sud, le secteur évoqué ci-dessus était proposé en assainissement collectif. Mais le prix de revient par branchement restait disproportionné par rapport à la réalisation et rénovation d'installations autonomes.

Depuis cette époque, quatre foyers nouveaux se sont installés dans cette partie du bourg et les points noirs n'ont toujours pas été traités par les propriétaires concernés. Les contraintes fortes de surface disponible, de topographie, de nature de sol restent assurément rédhibitoires...

Les rapports diagnostics du SPANC (compétence de la communauté de communes) confirment, outre les points noirs « avis défavorable » connus, qu'une proportion importante d'équipements fait l'objet de réserves, notamment pour des installations qui ont entre 30 et 40 ans.

La présente étude avait donc pour but de vérifier la pertinence du projet par rapport aux besoins nouveaux, d'apprécier la cohérence du projet avec les politiques publiques sur ces questions d'assainissement des eaux usées, l'intérêt général, l'adéquation de la solution avec les objectifs et les contraintes techniques ou financières.

Ce projet s'inscrit également dans une préoccupation d'équilibre à l'échelle de « l'ex budget communal », sans déconsidérer le contexte de la prise de compétence assainissement par la structure intercommunale en 2020.

Étude de faisabilité

Compte tenu du nombre de foyers nouveaux (4) dans les 10 dernières années, sur le secteur « Pré Vignon, L'Orient, La Vassonnerie, La Gare », la faisabilité économique d'une extension de l'assainissement collectif devient réaliste.

Le projet peut éventuellement être présenté avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles. En fonction du prix de revient par branchement suite aux appels d'offres pour les travaux, les résultats devraient permettre de réaliser l'ensemble du projet.

Dans ce contexte, une extension du réseau collecteur pourrait se justifier notamment pour résoudre toutes les questions de conformité des filières individuelles.

La réalisation de ce projet permettrait également d'optimiser des capacités de traitement de la station actuelle. Dans le même temps, une augmentation de l'assiette des redevances élargirait les possibilités pour provisionner des fonds visant, à moyen terme (10 ans), la modernisation de l'unité de traitement.

Ainsi, au regard des coûts d'investissement et de fonctionnement estimés, et compte tenu des provisions réalisées depuis 20 ans sur le budget annexe assainissement collectif de l'ex commune de Dancé, le financement de ce projet d'extension de d'assainissement collectif n'aurait pas d'impact sur le montant de la redevance actuelle.

Validation du dossier présenté

Dans le cadre d'une réunion, les élus mandatés ont donné leur assentiment sur les dossiers présentés par le consultant (étude de faisabilité pour l'extension du collecteur Eaux Usées et projet de nouveau zonage collectif).

Une réunion publique avait également été organisée, d'une part pour rappeler les besoins des habitants vis à vis de la réglementation en vigueur et, d'autre part pour évaluer l'adhésion au projet évoqué.

Les personnes présentes se sont montrées favorables à la mise en œuvre de l'assainissement collectif. Les absents concernés sont actuellement interrogés.

Redéfinition du zonage d'assainissement

Le consultant a présenté les éléments qui seront mis à l'enquête et qui intègrent les objectifs du maître d'ouvrage évoqués ce dessus.

Le dossier d'enquête publique présentera ainsi :

- Les pièces administratives rassemblées par la commune (délibérations, arrêtés, avis d'enquête...)
- Le rapport de présentation avec les données du secteur de Dancé « commune historique »,
- Le mémoire explicatif pour l'extension du zonage
- Le nouveau plan de zonage d'assainissement collectif qui montre sur le bourg, l'existant (bleu) et le projeté (vert) au 1/2500, délimité à la parcelle, sachant que les autres secteurs de la commune relèvent de l'assainissement individuel au delà des limites proposées.
- Le montage financier (investissement et fonctionnement qui montre l'impact sur le budget annexe) pour le projet d'extension du collecteur assainissement eaux usées si ce quartier du bourg est retenu en assainissement collectif.
- Des documents annexes